



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. / N° D'APPROBATION

S.WA-3333

MAR - 6 - 1987

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of  
the Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir  
statutaire du Ministre de Consommation  
et Corporations à la demande de:

Colt Industries, Fairbanks Weighing Division  
711 E. St. Johnsbury Road  
St. Johnsbury, Vermont  
USA 05819

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /  
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

⑤ Electronic Weight Indicator /  
Indicateur de poids électronique

Colt Industries  
Fairbanks Weighing Division  
St. Johnsbury, Vermont, USA

MODEL DESIGNATIONS /  
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

H90-167-1

Up to 10 000 divisions with  
programmable increments from 0.001 to  
50. / Jusqu'à 10 000 divisions.  
Incréments programmables de 0.001 à  
50.

NOTE: This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures Regula-  
tions. The following is a summary of  
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic digital weight indicator that when interfaced to an approved and compatible scale form a weighing machine.

The set up and calibration are a microprocessor function enabled through an internal switch and entered through the operator controls. Parameters for non-metrological functions can be enabled on set up to allow for operator programming using a hidden keyboard switch.

The weight display consists of 5 active digits with a minus "-" sign and decimal points, they are of the 7 segment type 1" high. There is a lighted annunciator in the shape of "0" to indicate Center of Zero.

The operator controls consist of the following:

- (a) a Zero switch used to zero the display.
- (b) LB switch with lighted annunciator to select lb mode.
- (c) kg switch with lighted annunciator to select kg mode.
- (d) Gross switch with lighted annunciator to select gross weight indication.
- (e) NET switch with lighted annunciator to select net weight indication.
- (f) AUTO TARE switch - causes weight on scale to be stored as tare.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est un indicateur numérique de poids, entièrement électronique qui, une fois relié à une balance approuvée et compatible, forme un appareil de pesage.

La programmation initiale et l'étalonnage sont des fonctions du microprocesseur qui sont validées au moyen d'un interrupteur interne et introduites au moyen des commandes de l'opérateur. Les paramètres associés aux fonctions non métrologiques peuvent être validés au moment de la programmation initiale pour permettre la programmation par l'opérateur grâce à une touche de clavier dissimulée.

Le dispositif d'affichage du poids se compose de 5 chiffres actifs, d'un signe moins (-) et de points décimaux, de 7 segments et de 1" de hauteur. Un voyant lumineux en forme de "0" indique le centre du zéro.

Les commandes de l'opérateur sont les suivantes:

- (a) un indicateur "Zero" qui sert à remettre l'affichage à zéro;
- (b) un interrupteur "lb" à voyant lumineux utilisé pour le réglage en mode de pesage en lb;
- (c) un interrupteur "kg" à voyant lumineux utilisé pour le réglage en mode de pesage en kg;
- (d) un interrupteur "Gross" à voyant lumineux utilisé pour obtenir l'affichage du poids brut;
- (e) un interrupteur "NET" utilisé pour obtenir l'affichage du poids net;
- (f) un interrupteur "AUTO TARE (tarage automatique)" qui permet de mettre en mémoire le poids placé sur la balance comme étant la tare;

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- (g) PRINT - to activate an external printer.
- (h) TARE RECALL with lighted annunciator - causes stored tare value to be displayed for 2 seconds.
- (i) A numeric keypad 0 to 9 with an ENTER key used to input known tare values. Also used for initial set up and for operator programming of non metrological functions.
- (j) A hidden switch located above the numeric keypad that can be used by the operator for programming of non-metrological functions.

A variety of accessories are available for desk, wall or mounting on portable or fixed weight platforms. These may be termed mechanical accessories.

Electronic accessories available for use with this indicator are:

- (a) a single RS-232 output
- (b) a dual RS-232 output
- (c) a single 20mA current loop output
- (d) a dual 20mA current loop output

Sealing of the coarse zero and span adjustment is by a wire and lead seal through one of the front panel securing screws. The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as required by SGM3/10.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- (g) un interrupteur "PRINT" pour la mise en marche d'une imprimante externe;
- (h) un interrupteur "TARE RECALL" à voyant lumineux qui, lorsqu'il est actionné, provoque l'affichage de la tare mémorisée pendant 2 secondes;
- (i) un mini-clavier comportant des touches numérotées 0 à 9 ainsi qu'une touche "ENTER" et qui est utilisé pour l'introduction des valeurs de tare connues. Il sert également à la programmation initiale et à la programmation par l'opérateur de fonctions non métrologiques;
- (j) un interrupteur dissimulé, situé au-dessus du mini-clavier, qui peut servir à l'opérateur pour la programmation de fonctions non métrologiques.

Tout un éventail d'accessoires à installation sur pupitre, au mur ou sur des plates-formes de pesage fixes ou mobiles, qui peuvent être désignés accessoires mécaniques, sont disponibles.

Les accessoires électroniques offerts pour être utilisés avec l'indicateur approuvé sont les suivants:

- (a) une sortie RS-232 simple
- (b) une sortie RS-232 double
- (c) une sortie simple de boucle de courant de 20mA
- (d) une sortie double de boucle de courant de 20mA

Les dispositifs de réglage du zéro approximatif et de la portée sont scellés au moyen d'un plomb et d'un fil métallique traversant l'une des vis de fixation du panneau avant. La méthode de scellement n'est pas tenue de permettre l'accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage comme l'exige la directive ministérielle SGM3/10.

## APPROVAL:

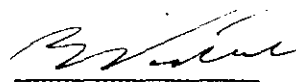
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-F156-33  
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0095

MAR - 6 1987

